

ÉDITO

En ce début de printemps, nous souhaitons prendre le temps de vous faire un retour sur les activités et manifestations auxquelles Action Innocence Monaco a pris part ces derniers mois, tout en vous présentant celles à venir.

Après un début d'année scolaire riche en préventions, de nouvelles collaborations avec l'Education Nationale ont vu le jour. En effet, nos psychologues ont rencontré les élèves de seconde du Lycée Albert 1er pour des sessions de prévention mais également des élèves de terminale travaillant sur un projet à soumettre au Conseil Economique et Social des Jeunes intitulé « Droits et devoirs du cybercitoyen ».

D'autre part, nos 2 dernières ventes aux enchères annuelles de sapins de Noël ayant rencontré un vif succès, de nombreux projets sont en cours ou ont vu le jour.

Ainsi, nous vous souhaitons bonne lecture, et vous remercions pour votre soutien.

Nouvelle campagne choc de sensibilisation sur les dérives d'internet

page2

Action Innocence Monaco intervient via le Conseil de l'Europe au niveau Européen

page3

En 2010-2011 plus de 2300 enfants et 600 parents sensibilisés aux dangers d'Internet

page6

Arrivée d'une nouvelle psychologue au pôle prévention de Monaco

page7

En Décembre 2010, la Princesse Charlène a apporté son soutien à Action Innocence Monaco lors de l'organisation de sa 7^e vente aux enchères de sapins de Noël. Les 29 sapins précieux créés par de généreux donateurs pour Action Innocence Monaco ont trouvé acquéreurs, dans le hall de l'Hôtel de Paris. Plus de 100 000 euros ont été récoltés pour permettre à notre association de pérenniser son action de prévention.

Lors de la 8^e vente aux enchères des sapins de Noël d'Action Innocence en décembre dernier, S.A.S. le Prince Albert était présent pour assister au mini récital de la Soprano Jeannivée accompagnée au piano par Pierre Debat et les Petits Chanteurs de Monaco pour l'interprétation de "Christmas Carols". Un moment de pur bonheur !



Sensibiliser le Grand Public : NOUVELLE CAMPAGNE DE PRÉVENTION



Après le succès de la campagne de sensibilisation « LE MASQUE », Action Innocence Monaco a souhaité sensibiliser les adolescents sur le fait qu'ils sont responsables de leur image comme de leur e-réputation.

Sensible à la protection des enfants et des adolescents, l'agence de communication Monégasque COMPLUS, sur demande de notre association, a accepté de créer à titre gracieux la nouvelle campagne de communication d'Action Innocence Monaco intitulée « Mettons des limites à l'illimité ».

Cette nouvelle campagne de communication vise à interpeller parents et enfants sur les dérives via les téléphones portables, notamment concernant le « sexting », pratique consistant à envoyer une photo de soi ou d'autrui dans des positions plus que suggestives à un destinataire qui généralement diffuse cette photo à d'autres.

Ayant constaté la banalisation de cette pratique au sein même de la Principauté, il nous a semblé urgent d'élargir nos perspectives et d'alerter le plus grand nombre sur ces comportements déviants, banalisés par les jeunes, qui sont une véritable atteinte au droit à l'image et qui mettent clairement en jeu le franchissement des limites de l'intime.

Ainsi, le vendredi 13 Janvier 2012, Action Innocence a présenté lors d'une conférence de presse cette nouvelle campagne de prévention à laquelle ont assisté M. Masseron, Conseiller du Gouvernement pour l'Intérieur et M. Mulhberger, Directeur de la Sûreté Publique de Monaco. Ces deux visuels ont été largement diffusés en Principauté notamment dans la presse locale, en affichage ville et sur les autobus de la CAM.



Notre participation AU NIVEAU EUROPÉEN

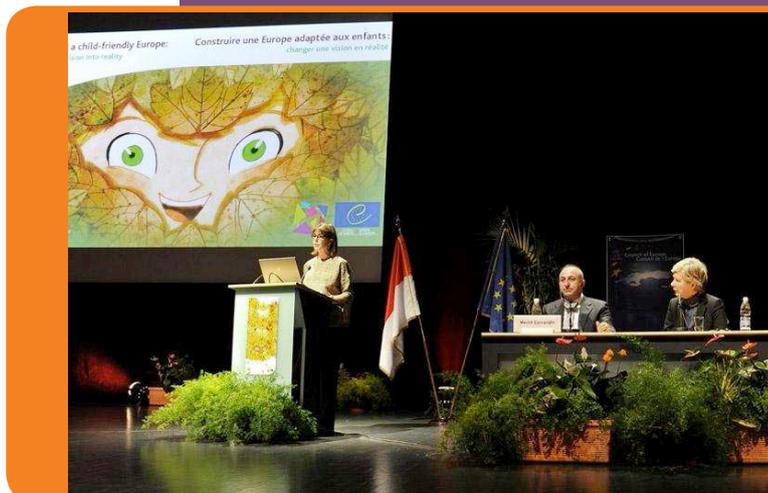
Le 20 et 21 Novembre dernier, nous avons été sollicités pour animer un atelier sur la protection des données lors de la conférence « Construire une Europe pour et avec les Enfants », organisé par le Conseil de l'Europe au Forum Grimaldi sous la Présidence de S.A.R. la Princesse Caroline.

Notre association a ainsi pu présenter ses travaux et ses recommandations en matière de protection de données pour les enfants.

A la demande de la Sureté Publique, nous avons également présenté le travail réalisé par la section de la Protection des Mineurs en Principauté grâce au logiciel Log P2P que nous avons gracieusement mis à la disposition de la Sureté Publique pour traquer les prédateurs sexuels. A la demande du Gouvernement nous sommes également intervenus à la table ronde.

En Janvier dernier, nous avons été à nouveau sollicités par le Conseil de l'Europe pour participer le 9 février 2012 à un séminaire sur le thème « Travailler ensemble à l'élaboration de mesures préventives et à l'assistance aux victimes » organisé par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe dans le cadre de la Campagne Un sur Cinq.

Le but de ce séminaire étant de lancer le plan d'action stratégique du Congrès, d'explorer comment les collectivités territoriales peuvent contribuer à la mise en œuvre de la Campagne et lutter, aux niveaux local et régional, contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Nous avons été invités à présenter les différents outils de prévention que nous utilisons et qui sont répertoriés sur notre site internet.



Intervention de S.A.R. la Princesse Caroline lors de la conférence du Conseil de l'Europe "Construire une Europe pour et avec les enfants"



Une assemblée attentive aux challenges à relever en matière de protection des enfants et de sécurité des données sur internet.

NOTRE PARTENARIAT avec la Sûreté Publique de Monaco

Le projet présenté à Montréal Québec les 28 et 29 Avril 2010 par la Direction de la Sûreté Publique, en collaboration avec Action Innocence Monaco, portant sur la mise en place d'une veille informatique préventive, afin d'identifier les auteurs de téléchargements illicites, a reçu le prix FRANCOPOPOL ⁽¹⁾ sur la cybercriminalité 2010.

En Juin 2006, Action Innocence Monaco et le Gouvernement de la Principauté ont signé une convention par laquelle Action Innocence Monaco mettait gracieusement au service de la Sûreté Publique un outil ⁽²⁾ des plus performants permettant la détection des téléchargements illicites, d'images ou de vidéos mettant en scène des enfants contre leur gré. Le système est en exploitation au sein de la Section des Mineurs et Protection sociale (SMPS). La stratégie consiste à détecter en permanence les téléchargements illégaux qui pourraient avoir lieu via les réseaux P2P (peer-to-peer) à toute heure du jour et de la nuit.

L'antenne d'Action Innocence Monaco a fourni toute la logistique informatique permettant la bonne utilisation de cet outil développé par les ingénieurs d'Action Innocence Genève ⁽³⁾. Action Innocence Monaco en assure quotidiennement la maintenance opérationnelle.



PRIX FRANCOPOPOL 2010
MONACO PRIMÉE
POUR SA LUTTE CONTRE
LA CYBERCRIMINALITÉ
GRÂCE À L'ÉTROITE
COLLABORATION ENTRE
LA SURETÉ PUBLIQUE
MONÉGASQUE ET
ACTION INNOCENCE.

Préalablement à l'installation de ce système, la Direction Technique d'Action Innocence Monaco a sensibilisé le personnel de police à la cybercriminalité puis a mis en place une coopération permanente sur le plan technique pour assurer une veille technologique afin que l'outil réponde toujours davantage aux besoins spécifiques de la Police Monégasque.

De plus, afin de compléter cet outil, la Direction Technique d'Action Innocence Monaco a proposé en avril 2008 au Gouvernement la mise en place d'un filtrage unique visant à interdire à n'importe quel internaute d'accéder depuis Monaco à des sites à caractère pédopornographique. Ce système de filtrage a vu le jour grâce à une étroite collaboration avec Monaco Télécom et remplit aujourd'hui pleinement son rôle.

Cela illustre la volonté du Gouvernement Princier de lutter en permanence contre ce fléau qu'est la pédopornographie sur internet.

C'est cette étroite collaboration entre l'antenne monégasque d'Action Innocence et la Sûreté Publique qui a permis à la Sûreté Publique de présenter lors de ce colloque un projet complet et innovant, projet ayant reçu le prix Francopol.

(1) Réseau international francophone de formation policière, FRANCOPOPOL constitue un organisme de concertation et de coopération qui a pour mission de promouvoir la « mutualisation » des meilleures pratiques, des recherches et des réflexions en rapport avec la formation et l'expertise policières. Les 13 pays membres fondateurs, dont Monaco, sont la Belgique, le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Canada, la France, Haïti, le Luxembourg, le Sénégal, la Suisse, le Tchad et la Roumanie

(2) Outil de détection développé à Action Innocence Genève

(3) Pascal Seeger, Marc Carar et Hervé Dubrit.

Monaco

mardi 17 mai 2011 - page 10

Tribunal correctionnel

Prison ferme requise pour un pédophile récidiviste

Hier matin, le tribunal correctionnel de Monaco s'est penché sur une nouvelle affaire de pédophilie. Il était reproché à Vincent J., né le 7 janvier 1970, d'avoir incité à la débauche plusieurs mineurs de la Principauté. Déjà condamné par ce même tribunal en 2005 et 2006, ce récidiviste n'était pas, cette fois, dans le box des accusés, car il est détenu actuellement à la prison de Nice.

Sa méthode? Il engageait, entre 2008 et 2009 sur les réseaux Facebook, messageries et autres blogs, des conversations avec des collégiens, rapidement orientées sur la sexualité. L'appât linguistique cédait vite le pas à la dimension vidéo, où l'accusé avait l'habitude d'exhiber son sexe par le biais d'une webcam. Il y avait, évidemment, ceux qu'il dérangeait par ses avances salaces, ceux qu'il dégoutait par ses intentions si crues, ceux, enfin, exaspérés par sa pédophilie.

C'est d'ailleurs la dénonciation d'une personne de l'association monégasque Action Innocence qui a permis de l'appréhender, a souligné le président, Marcel Tastevin. Rapidement confronté par les policiers, il est passé aux aveux. Cela faisait quelque dix-huit mois qu'il gérait cette activité. Il se servait également de son iPhone pour communiquer avec ses victimes. Au début, il prétendait donner des cours de natation pas trop chers, mais sans qualification complémentaire...
Il collectionnait ses victimes, comme le prouvent ses précédentes inculpations dans le pays voisin, en 2003, novembre 2008, septembre 2009, pour atteintes sexuelles sur des mineurs de 15 ans. Des parents d'enfants abusés étaient présents à l'audience pour témoigner des ravages de ce provocateur, dont l'œuvre s'inscrit dans la destruction en règle des dogmes de la pensée correcte. Vincent J. mettait les jeunes en confiance en par-

lant de balade à vélo ou de la pratique de diverses activités ludiques...», confia une mère de famille.

« La psychothérapie sera inefficace »
On apprend également, par d'autres témoignages cités par le président, que Vincent J. annonçait volontiers « ses exploits, basés sur la masturbation et la fellation sur des jeunes d'un collège. Plus lâche encore, il se servait de ces jeunes pour "ra-battre" d'autres proies. Aux adolescents, il proposait de l'argent, 20 € environ, pour faire des choses faciles. Et d'autres sommes plus conséquentes, mais à condition de poser pour des photos. Des propositions sordides, bien souvent rejetées... »
« Il reconnaît cette attirance pour la pédopornographie, souligne le président. Mais il a du mal à s'en sortir. Le psychiatre le juge ni mature ni agressif. Toutefois, intelligent, il sait subtilement faire la différence entre ce qui est interdit et permis par la loi. La

psychothérapie sera inefficace, car ce patient a triché avec les règles. »
Dans son réquisitoire, le procureur, Jean-Jacques Ignacio, ne rêve pas. « La décision du tribunal aura une valeur symbolique, avec peu de conséquences pratiques. Car la décision prise aura bien du mal à être exécutée pour ce Français. On peut craindre également, avec l'âge, qu'il y ait peu de possibilité de voir son comportement évoluer vers la normale, c'est-à-dire que cette préférence sexuelle pour les jeunes adolescents n'est pas prête de disparaître. Et les peines de prison ne sont même pas de nature à le faire changer d'avis. Donc, pas de circonstances atténuantes à considérer. Car on peut craindre, une fois sa liberté retrouvée, l'inévitable répétition. Je demande un à deux ans de prison avec délitement d'un nouveau mandat d'arrêt. »
Le jugement a été mis en délibéré au mardi 28 juin.

J.-M.F.

2010-11 en quelques chiffres :

EN PRINCIPAUTÉ

68 classes sensibilisées, du CE2 à la 4^e

8 établissements scolaires

2 préventions parents

HORS PRINCIPAUTÉ

2 préventions à Saint-Maximin - la Sainte Baume (83)

1 prévention à Saint-Cyr-sur-Mer (83)

2 préventions à Antibes - Juan-les-Pins (06)

275 élèves des Instituts Saint-Joseph sensibilisés (06)

8 réunions parents suite au partenariat mis en place avec les Associations des Parents d'élèves APEL 06

2 journées d'animation au Festival International des Droits de l'enfant de Cannes

C'est d'ailleurs la dénonciation d'une personne de l'association monégasque Action Innocence qui a permis de l'appréhender» a souligné le président Marcel Tastevin...

Les enfants et le Net : débat à Saint-Charles

PRÉVENTION L'antenne monégasque d'Action Innocence a sensibilisé jeudi soir les parents d'élèves de l'école primaire

La salle polyvalente de l'école Saint-Charles semblait, jeudi soir, presque pleine. Remplie de parents d'élèves du primaire en quête d'informations sur un outil mais aussi un danger qui guette leurs enfants : Internet (Monaco-Matin du 26 novembre). L'antenne monégasque de l'ONG Action Innocence, qui lutte pour préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur la Toile, leur a apporté des réponses durant près de deux heures. En alertant les parents sans jouer sur la peur,

Facebook. « En 7%, les enfants ne peuvent pas avoir accès à Facebook. La limite d'âge est fixée à 13 ans. Pourtant, quelques mains se sont levées lorsque nous leur avons demandé s'ils étaient inscrits », constate Jean-Philippe Noat, le directeur technique d'Action Innocence Monaco. Le phénomène Facebook demeure tellement à la mode qu'il dépasse largement la question de l'âge. « Les enfants ne dirigent pas Internet mais Internet les dirige », ajoute la psychologue Valérie Huet.

Des dangers nombreux

Le directeur de l'éducation nationale en Principauté Claude Péri a également assisté à la conférence. « Monaco est probablement l'état qui met le plus de moyens en place dans le rapport de l'enfant à Internet. Mais nous avons une limite : la porte de vos maisons. Avec Internet, nous ouvrez le monde à vos enfants et avec cela, vous leur ouvrez aussi la face sombre du monde », a déclaré, en guise d'introduction, Frédérique de Chambure, secrétaire générale d'Action Innocence Monaco.

« Surfer avec prudence »

À peine deux minutes plus tard, un incontestable invité s'est mêlé aux débats :

Les dangers d'Internet sont nombreux. Le piratage de webcam, la non-existence du droit à l'oubli numérique, les faux amis, les informations contenues sur les blogs accessibles à tous, autant de problèmes qui peuvent nuire aux enfants. « Quand ils vont sur des sites parce qu'ils ont peur que leurs copains ne les retrouvent pas, ils ne se doutent pas que derrière un contact, il puisse y avoir un adulte », poursuit Valérie Huet. « Les enfants sont en demande et en attente de limites. À vous,

parents, de les fixer », indique Noémy Kostic, également psychologue. D'autres phénomènes que Facebook ont été abordés comme le happy slapping (1) et le site Chatroulette (2). Un guide intitulé « Surfer avec prudence sur Internet » a été distribué à l'ensemble des parents présents. Reste à savoir si ces derniers, une fois sensibilisés, s'en servent.

ADRIEN PAREDES

(1) Le happy slapping constitue l'action de filmer une personne en train de se faire tabasser et de mettre la vidéo en ligne. Cette pratique est passible de poursuites pour non-assistance à personne en danger. (2) Chatroulette est un site de messagerie instantanée où les interlocuteurs sont mis en relation de façon aléatoire, à la manière d'une roulette russe.



L'équipe d'Action Innocence Monaco a sensibilisé près d'une cinquantaine de parents d'élèves de l'école Saint-Charles. (Photo Adrien Paredes)

Facebook dans le viseur des parents

« Ma fille ne veut pas m'accepter comme amie sur Facebook. J'ai réussi à avoir son mot de passe et je m'en sers pour vérifier son compte. Heureusement, elle ne le sait pas », confie une responsable d'Action Innocence Monaco. Elle concède toutefois avoir fait, avec elle, le tri de ses « amis ». Plus de la moitié ont été supprimés. Sur Facebook, les parents d'élèves de Saint-Charles n'ont pas été avares de questions et de commentaires.

« Peut-on enlever les photos de son fils quand celles-ci ont été postées par ses amis? », demande une mère d'élève, inquiète. « Cela s'appelle le détagage.

Vous pouvez retirer le lien associant votre fils à la photo concernée mais pas la photo en elle-même », rétorque le directeur technique d'Action Innocence. Une mère d'une élève de 12 ans, a évoqué la situation de sa fille. « Deux de ses camarades l'ont menacée via le site. Je connais les parents de ces filles mais le dialogue avec eux est impossible. J'ai contacté l'établissement mais il ne soutient pas ma fille ». « Contactez directement le proviseur », lui répond-on. « Pour régler ce genre de problème, ils sont très bien à la Stéré mais les sanctions de l'école restent insuffisantes », réplique un parent d'élève. Un autre parent s'est insurgé

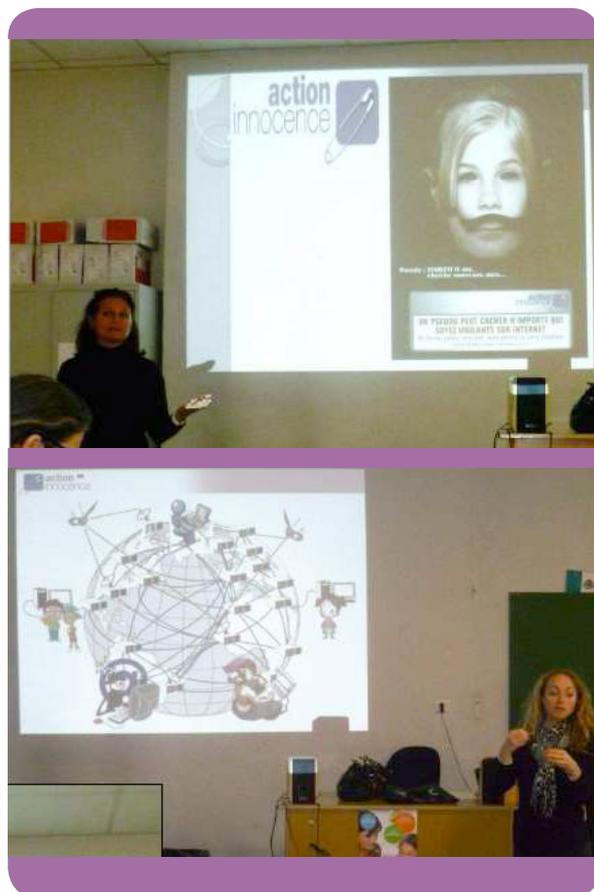
contre la création de groupes à l'énoncé choquant à l'encontre de son enfant. « Et si les premiers fautes étaient les parents? » se demande son voisin. « Il ne faut pas diaboliser Facebook car cela incitera encore plus vos enfants à s'inscrire. Et ils iront ouvrir leur profil chez le copain », souligne Frédérique de Chambure. Lorsqu'a été évoqué le phénomène de happy slapping, (un cas est survenu en octobre dernier à la gare de Monaco), les commentaires se sont faits plus véhéments. A l'image de celui d'une mère de famille : « Ici comme ailleurs, il y a une graine de voyou ». A.P.A.

Rencontre avec les Associations de **PARENTS D'ÉLÈVES DE GRASSE**

Le samedi 15 janvier 2011, Caroline Saint Marc et Noëmy Kostic sont allées à la rencontre des associations des parents d'élèves des établissements catholiques du 06 et du 83 afin de présenter l'association et ses différentes actions.

8 intervenants :

- M. Argémi : Chef d'établissement de Fénelon Grasse
- M. Boule : Chef d'établissement de Stanislas St. Raphaël
- Mme Dhooge : Membre de l'Apel nationale
- Mme Farkas : Responsable ICF de l'Apel d'Aix Marseille
- Mme Lagneau : Responsable ICF de l'Apel Nice Corse et du Var
- Mme Carre : Responsable ICF des Alpes Maritimes
- Mmes Saint Marc et Kostic : Association « Action Innocence »



Forum des Formations académiques Nice-Corse
Institut Fénélon à Grasse. 15 janvier 2011

21 participants :

- Saint Joseph – Carnolès (4)
- Sainte Thérèse – Nice (1)
- Sainte Marie – Antibes (2)
- Saint Philippe Néri – Antibes (1)
- Stanislas – Cannes (3)
- Fénelon Grasse (7)
- Stanislas - Saint Raphaël (2)
- Jeanne d'Arc – Brignoles (1)
- Dont 5 membres du CA et la permanente de l'Apel 06, 1 membre de l'Apel 83.

Suite à cette journée, de nombreuses préventions ont été organisées dans l'ensemble de la région, de Saint-Cyr sur mer à Saint-Maximin la Sainte-Baume, en passant par Nice, Antibes, Carnolès.

Pôle Prévention

L'ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE PSYCHOLOGUE AU SERVICE PRÉVENTION

Depuis Septembre 2010, Noëmy Kostic, jeune psychologue diplômée d'un Master 2 de psychologie clinique et psychopathologique de l'Université de Nice Sophia Antipolis, a intégré l'équipe d'Action Innocence Monaco et travaille désormais aux côtés de Valérie Huet, Jean Philippe Noat et Caroline Saint Marc.

Lors de la session de prévention 2010-2011 intitulée « Internet et ses dérives », les élèves de la Principauté ainsi que ceux des établissements scolaires des Alpes Maritimes ont pu prendre le temps de parler de leur pratique et de la questionner. Ainsi, les psychologues ont pu se rendre compte de l'impact, toujours croissant, des nouvelles technologies sur le quotidien des élèves, et ce dès le plus jeune âge.

« Aujourd'hui, les enfants grandissent dans un monde de nouvelles technologies. Toujours plus rapides, toujours plus performantes, elles ont des effets sur leur développement psychoaffectif et sur leur structuration psychique. »



Une question de limite

Face à eux, les parents semblent pour la plupart douter de leur autorité et ont du mal à poser des limites. « Aidez-nous à leur dire non ! », nous dit une mère lors d'une prévention parents menée en Principauté.

Hors, l'enfant, tout comme l'adolescent, a besoin de cette limite que le « non » vient poser, et c'est ce que nous entendons dans les propos de ce jeune élève de 6° qui nous avoue lors d'une session de prévention que « C'est dur à notre âge d'arrêter l'ordi... tout seul ! ».

Bien que le propre de l'adolescence soit de venir questionner et mettre à mal les limites par leurs transgressions, cette question ne doit pas être exclue pour autant. Malgré la difficulté que cela implique, il s'agit malgré tout de continuer à mettre en jeu l'interdit.

En effet, les limites ainsi posées par les parents, les équipes éducatives, les enseignants, donnent un cadre de référence à l'adolescent, cadre par rapport auquel il tente de se situer pour aller à la rencontre de l'autre, mais aussi de lui-même.

Malheureusement, à l'heure actuelle, le cadre que propose la société contemporaine tend à exclure la limite en prônant le « tout illimité ». Dès lors, la question de ces parents en difficulté devient légitime : « Comment leur dire non ? ».

Rencontrer l'autre : pas si facile!

Nous partons ici d'un constat : la plupart des adolescents sont d'accord pour dire que, communiquer par écrans interposés permet « d'éviter la réaction de l'autre », « d'éviter son regard », ce qui, à cet âge de découverte et de profondes transformations, apaise l'angoisse que peut provoquer le face à face.

Dérobadade admise par la société contemporaine, cette communication par écrans interposés induit un nouveau type de rapport à l'autre. Derrière leurs écrans, ils semblent se sentir protégés de la relation avec l'autre, si complexe, tout en étant en contact avec lui.

Comme ils nous le disent, les écrans permettent de se désinhiber : « C'est plus facile », le « face à face » est évité. « On peut dire plus de chose ». De plus, ils ont l'illusion que ce qui se passe ainsi par écrans interposés aura moins d'impact : « les paroles écrites font moins mal qu'en face à face », « ça peut s'effacer ».

Mais est-ce vraiment le cas ?

Le phénomène Facebook, l'incontournable de nos préventions !

Dès le primaire, les enfants en parlent. De 9 ans à 19 ans, Facebook a ses adeptes : « Moi, j'y vais pour jouer », nous dit un élève de CM2 ; « J'y vais pas souvent, mais quand j'y vais, c'est pour voir un peu ce qui s'y passe » nous répond un lycéen.

« Sur Facebook, y'a pas de danger, on met pas nos vrais frères et soeurs » nous répondent les lycéens lorsque nous les invitons à limiter les informations personnelles. Parallèlement, ils y inscrivent leurs pensées les plus intimes, et l'utilisent parfois pour régler leur compte.

Les plus jeunes quant à eux ne conçoivent même pas que des adultes puissent être malintentionnés : « mais pourquoi un grand voudrait nous rencontrer ? » nous demande un enfant de CM1.

Facebook est devenu « le lieu » où se cristallisent les dangers et les dérives : mauvaises rencontres, harcèlement, diffamations, exhibition...



Un module supplémentaire pour les préventions parents

A l'ère de l'illimité, comment poser des limites à nos enfants ? Comment soutenir notre rôle de parent ? Quel rapport avons nous nous-même avec la limite ? Quelle place prennent les nouvelles technologies dans notre vie quotidienne ? Quels effets ont-elles au sein de notre propre famille ?...

Suite à leurs observations de terrain, Valérie Huet et Noëmy Kostic ont développé un module supplémentaire de prévention à l'attention des parents, orienté par cette question fondamentale de la limite.

Le phénomène écrans, est-ce une mode ? Est-ce une appartenance sociale ?

Un phénomène de génération ? Comment aider les jeunes à « gérer » ce temps écran ? Quand s'inquiéter quand à une « dépendance » aux écrans ?

Peut-on parler de dépendance ? Quels sont les dérives et les dangers réels ?

Autant de questions mises au travail avec l'auditoire, et qui au vu des réactions des parents d'élèves de l'établissement Sainte Thérèse à Nice, ont permis à nombre d'entre eux de prendre la mesure des effets qu'ont l'utilisation des nouvelles technologies au sein de leur propre foyer, tout en parlant sans tabou de leurs propres difficultés.



5^e Festival International DES DROITS DE L'ENFANT

Le 18 et 19 Juin dernier, l'association a pris part au 5^e Festival International des Droits de l'enfant qui s'est déroulé à Cannes.

L'objectif de cette manifestation est de **Promouvoir et Défendre les Droits de l'Enfant** en permettant à de multiples associations ou institutions oeuvrant pour l'enfance de présenter leurs actions et leurs objectifs au travers de stands et d'activités éducatives, ludiques ou culturelles.

Soit : 46 associations, 10 institutions, des animations et des spectacles tout au long du week-end pour informer et sensibiliser le public des Droits qu'ont les enfants.

www.festivalinternationaldesdroitsdelenfant.fr

Enfants, familles, chargés de mission dans la ville de Cannes, personnels de l'Education Nationale, éducateurs, de nombreux visiteurs se sont succédés sur notre stand lors de ces deux journées.

Pour les plus jeunes, des activités ludiques leurs ont permis de découvrir les dangers du Net, les lois en vigueur, ainsi que les différents articles de la *Convention Internationale des Droits de l'enfant*. Un jeu de société a spécialement été créé pour l'occasion : « *le tour du monde en 80 questions* ».

Dans une ambiance conviviale, chacun a pu trouver des réponses à ses questions, voir même prendre conscience des enjeux et des conséquences de certains de leurs comportements.



5^e FESTIVAL INTERNATIONAL DROITS DE L'ENFANT **action innocence**

ASSOCIATIONS
SPECTACLES
ANIMATIONS
DÉBATS

VENEZ NOMBREUX ET EN FAMILLE ! WWW.FIDE2011.FR

Programme des activités
Samedi 18 Juin et Dimanche 19 Juin 2011

10h : Accueil du Public sur le stand
10h à 19h : Activités ludiques
Tout au long de la journée, viens t'amuser à :

- **Inventer une histoire dont tu seras le héros !**
- **Démasquer ton adversaire au jeu du « Qui est-ce ? »**
- **Découvrir des vidéos sur les Droits de l'Enfants**
- **Jouer avec Kilo et éviter les dangers du Net**
- **Faire le tour du Monde en 80 questions**
- **Laisser une trace sur le Livre des souhaits**

16h : *Si Internet m'était conté*
17h-18h : Atelier « The Mask »

→ Dans l'après-midi : Café psy « Internet : Quels dangers ? »



« Félicitation pour cette association ! Vous avez raison de tout ce qui se passe sur internet ! Continuez... »

Clara, 13 ans

« Je suis heureuse d'avoir participé aux jeux proposés ! C'était génial ! »

Laure-Lyne, 12 ans

« Très bonne association. Un très bon accueil et beaucoup de courage de la part de l'association. Bonne chance et bonne continuation. Il faut toujours se méfier du net. »

Un membres du « jury enfant »

« J'ai 10 ans et mon père ne veut pas que j'aie encore sur internet »

Julien

« J'aimerais que les grands soient plus gentils et nous protègent au lieu de nous embêter »

Anonyme

« Mon vœux est de protéger l'enfance d'internet. Je voudrais que Internet soit protégé et sécurisé, qu'ils examinent les programmes »

Anonyme



Paroles D'ENFANTS



Du côté des parents :

« Très bonne association qui permet d'éviter les risques de la vie quotidienne. Merci de votre gentillesse et bonne continuation. »

Zw.et L.

« On sort de l'ordinaire ! Une association en phase avec la réalité virtuelle d'aujourd'hui. Vous touchez juste. Continuez... »

Anonyme



Conférence avec **SERGE TISSERON**

« QUE FONT NOS ENFANTS ET NOS ADOS SUR INTERNET ? »



Psychiatre, psychanalyste et Directeur de recherches à l'Université Paris X, Serge Tisseron est réputé dans le monde de la psychologie, notamment pour ses études sur les nouvelles technologies et leurs effets.

Ayant « toujours privilégié un style facilement accessible », comme il se plaît à le dire, Serge Tisseron est depuis 2000 au LASI (Laboratoire sur les Atteintes Somatiques et Identitaires) dans le cadre du Laboratoire de Psychologie Clinique et Psychopathologie de l'Université de Paris X Nanterre, où il travaille actuellement sur « l'impact des nouvelles technologies sur la construction de l'identité, sur le développement du bébé et de l'adolescent ».

Ainsi, suite à notre sollicitation, il nous a fait l'honneur de venir animer une conférence en Principauté le Mardi 27 Septembre dernier à 19h00 dans la salle du Ponant du Centre de Rencontres Internationales (CRI) sur le thème « *L'enfant et l'adolescent à l'aire du numérique : risques, enjeux et conséquences* ».

Environ 85 personnes ont assisté à cette conférence très riche et fort intéressante. Si nous devons ne retenir qu'un conseil, c'est sa réponse à la question « quelles règles conseillez-vous aux parents ? » La règle du « 3, 6, 9, 12 ». Je dis 3 pour « pas de télé avant 3 ans ». La Société américaine de pédiatrie dit 2, moi je dis carrément 3, car je pense qu'avant cet âge la télé empêche les enfants de jouer, et l'enfant ne se développe qu'en jouant. Je dis 6 pour « pas de console de jeu portable avant 6 ans », car entre 3 et 6 ans l'enfant a besoin de développer son habileté manuelle, donc c'est trop tôt pour l'abstraction de la console. Pour le temps d'écran, je dis, comme la Société américaine de pédiatrie, une heure par jour entre 3 et 5 ans, et deux heures entre 5 et 8 ans. Ensuite, je dis 9 parce qu'à 8-9 ans c'est le moment où l'enfant découvre Internet et où il faut l'accompagner de façon mesurée. Et 12, car c'est l'âge où on peut commencer à donner à l'enfant la possibilité d'aller sur Internet seul. Quant au temps d'écran acceptable à partir de 9-10 ans, une limite de trois heures par jour est raisonnable, sachant qu'on parle de temps d'écran, incluant télé, jeu vidéo, Internet...



Bulletin d'adhésion et/ou de don

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal/Ville :

Email :

Je souhaite devenir membre d'Action Innocence Monaco en qualité de :

(cocher la case correspondant à votre choix)

- | | |
|---|------------------------|
| <input type="checkbox"/> Membre Actif | (100 euros/personne) |
| <input type="checkbox"/> Membre Bienfaiteur | (plus de 100 euros) |
| <input type="checkbox"/> Membre d'Honneur | (plus de 1500 euros) |
| <input type="checkbox"/> Simple Donateur | (somme de votre choix) |

Je joins un chèque
de €
à l'ordre
d'Action Innocence Monaco.

Les informations nominatives collectées par Action Innocence par le biais de ce formulaire sont destinées à faire l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives afin de répondre à la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives.

Les réponses aux mentions figurant dans ce formulaire sont non obligatoires. Les informations visées à l'article 10 de la loi n° 1.165 figureront dans le répertoire des traitements tenus au siège d'Action Innocence Monaco et pourront être consultées par toute personne.

En application de l'article 13 de la loi n° 1.165, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations nominatives traitées par Action Innocence Monaco sur demande écrite dûment motivée. Formulaire non modifiable.